CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour SIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la deuxième comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

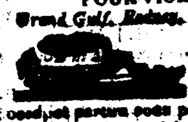

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à coup sûr partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.
N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET BELOXI.
REGLEMENT
POUR LE DEPART DU BATEAU-A-VAPEUR DELTA,

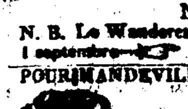

Capitaine Nortique,

Jours de départ de Mandeville	Départ de Mandeville à la N. O.
Jeudi à 7 heures et 1-2 A. M.	Dimanche à 5 heures 1-2 A M.
Vendredi à 7 heures 1-2 A M.	Lundi a 5 heures.
Samedi à 5 heures 1-2 P. M.	Mercredi à 5 heures A M. de Beloxi,
Dimanche à 7 heures 1-2 A M	
Mardi, à 7 heures 1-2 pour Beloxi, A. M.	Les autres jours de Mandeville à 5 heures P. M. 8 août

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

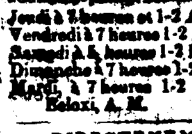

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à
BAGLEY & MERRITT,
10 juin No. 27, rue du Camp.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

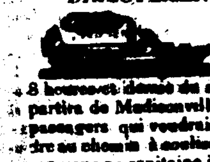

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à
BAGLEY & MERRITT,
10 juin No. 27, rue du Camp.
WM. BAGLEY, président.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

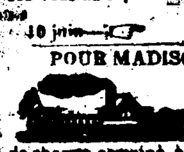

Le bâteau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.
Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY,
10 avril Rue du Camp no. 27.

POUR PASCAGOULA.

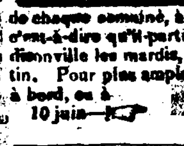

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Bains de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 8 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
6 août—6m J. B. BYRNE.

A LOUER.—Trois Maisons à deux étages, situées dans la rue Foucher. On en donnera possession en Novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
13 oct Rue Poydras, No. 24.

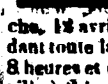

A LOUER—Un magasin et un logement à trois étages, rue Jefferson, à côté de celui de MM. Samuel Hermann & co. S'adresser à
P. SOULE,
10 oct—19 rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.

AVIS.—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi, pour annuller un bond fourni par lui comme shérif de la dite paroisse, le douzième jour de février mil huit cent trente quatre, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme securités;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de ces avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annullé."

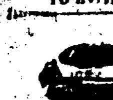

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce treizième jour du mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et la cinquante neuvième de l'Indépendance des Etats-Unis.
A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
GEORGE EUSTIS,
18 oct—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.

ATTENDU que Joseph Le Carpentier s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de huit mille piastres souscrit par lui, le 29 d'Octobre 1829, comme encanteur, pour la ville et paroisse d'Orléans.

Avis est donné à toutes personnes y intéressées de déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans quatre vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit cautionnement ne serait pas annulé, ainsi que l'hypothèque en résultant.

Donné sous ma main et sous le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ce jour 30 Août 1834, (L. S.) et la 59ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
Signé A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur,
Signé G. EUSTIS,
26 sept—30 Secrétaire d'Etat.

A L'INSTAR DE PARIS.

MAGASIN DE NOUVEAUTE'S; en gros et en détails, en faux Cheveux, fines Parfumeries, Gants de toutes sortes, Cols &c., Broderies, Peignes, Cannes, &c. &c.

GAULHIAC, Coiffeur, rue de Chartres, 174, encoignure Jefferson, vient de recevoir de France par la voie de New-York, un superbe assortiment de nouveautés, en faux Cheveux pour coiffure de Dame; on remarque d'une part parfait et très-commodes, les Tours à l'Anglaise Indéfrisable, Nœuds d'Apollon sur le peigne élastique avec tresses, les Rayes de Chair, pour tours à Bandeaux, lisse, &c. &c.

Assortiment de Perruques de femme imitant le naturel; Perruque d'homme metaliques, et Toupets, &c.

Peignes de toute dimension, à nœuds, en écaille, et en buffles des plus nouveaux.

Fines Parfumeries et très fraiche, en Savon d'Amande, do. à la Rose, le Mucillage, et la Poudre de Liban pour la teinture des cheveux, avec facilité, (et garantie.)

Gants de chevreaux toutes couleurs pour la qualité, ce qui l'établit de mieux à Paris, exactement les mêmes modèles de l'an dernier; les Gants de castor simples et ceux double les Gants tissus de coton différentes couleurs, de, en soie, en fil et en chamois pour militaires &c.

Attendant par le navire Marengo du Havre, un grand assortiment de marchandises qu'il tient ordinairement. Il vendra pendant la saison en gros et en détail aux prix les plus modérés, allant de nouveau faire un voyage en France.

Tout ce qui a rapport à son état se confectionne dans son magasin d'après le goût des demandes.

Il continue également à faire des élèves en coiffure de Dame, et aux mêmes prix. 10 octobre

DRAYS, Charrettes, Bœufs, Brouettes, &c., constamment à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
13 oct No. 24, rue Poydras.

CIGARRES—20,000 cigarres de la Havane supérieurs, récemment reçues par la goelette Ecuador, à vendre par Wm. G. HEWES & Co.,
16 oct 66, rue du Camp.

20 BARRIQUES vieux Vin Médoc;
8 barils de Vinaigre; 60 boites de sardines; 10 caisses liqueurs supérieures; 4 malles de Parfumeries, à vendre par
JULES LE BLANC,
24 oct rue Royale, No. 103

EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES, TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,
Rue Saint Louis, maison de M. [illegible] entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par ses filles ainées.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, me [illegible] à même de réunir des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra :
La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature { française / anglaise
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES :

Piano,	$ 10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	5
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, établi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société de John Hall & Co., est à dater de ce jour, dissoute d'un consentement mutuel; toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre l'ancienne société de Hall, Hopkins & Co., ou de John Hall & Co., sont priées de les présenter à John Hall, aux Nos. 17 et 18, Nouvelle Levée, et toutes celles qui doivent à l'une ou l'autre société, sont également invitées de venir immédiatement régler leurs comptes. Le nom de John Hall & Co., ne sera seulement que pour liquidation des affaires.
Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.
JOHN HALL,
JAMES PUECH,
19 sept—30 JOHN D. BEIN.

LA SOCIETE de Puech & Bein, est, à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord, ayant vendu leur fond entier de quincaillerie et de fournitures de navires à Messrs. J. Hall, Walker & Walton, qui continueront la direction de ces affaires dans toutes ses branches aux Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Nous sollicitons la continuation du patronage, qui nous a été ci-devant accordé par nos amis, et les habitués du magasin ci-dessus. Le nom de la société, ne sera seulement employé que pour la liquidation des affaires.
Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.
JAMES PUECH,
19 sept—30 JOHN D. BEIN.

LES SOUSSIGNES ayant formé une société et acheté le Fond entier de Magasin de MM. Puech & Bein, continueront les affaires, pour la vente en gros et en détail, des quincailleries américaines et européennes, ainsi que celle des fournitures de navires dans toutes les branches, sous la raison de J. Hall, Walker & Walton, aux nouveaux magasins Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Ils sollicitent respectueusement le patronage que le public a accordé à l'ancienne maison.
Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.
JOHN HALL,
E. B. WALKER, Jr.;
Jos. G. WALTON.
19 sept—30 Par son chargé d'affaire John S. Walton.

AVIS aux personnes qui désireraient acquérir en peu de tems et à peu de frais, le talent indispensable d'une belle écriture.

Mr. DUCHESNE DUVERNAY, professeur de Calligraphie, arrivé récemment de Paris, a l'honneur de prévenir ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il s'engage de reformer en 25 ou 30 leçons au plus, l'écriture la plus incorrecte, pour peu que l'élève réponde à ses soins.

Il fait remarquer, que la supériorité incontestable de sa méthode sur l'ancienne, résulte de la simultanéité du mouvement du poignet avec celui de l'avant-bras, dont la coopération habilement ménagée, accélère beaucoup les progrès.

Aujourd'hui que le talent de bien peindre est indispensable pour tout homme; c'est un moyen d'avancement, et quelquefois d'existence. Que de gens ne vivent que de leur plume! dans les hautes conditions le griffonnage est regardé comme un signe de négligence et de défaut d'ordre; c'est donc une nécessité d'acquérir au plutôt cette facile recommandation, et cette ressource assurée dans le malheur, surtout quand les moyens sont aussi simples qu'expéditifs.

Et ici point de nouvelle surprise à craindre d'un fallacieux charlatanisme, point de vaines promesses, rien qu'on ne tienne, le professeur fort de ses nombreuses expériences, garantit du plein succès.

Il tient deux cours, l'un à 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi et l'autre à 5 heures du soir jusqu'à 8. Le premier sera consacré exclusivement pour les Dames et le second pour les Messieurs. Et il donne des leçons dans les pensionnats, ainsi qu'à domicile.

Nota, le prix du cours de 20 leçons, est de $15.

Son Académie, est rue St Pierre, No. 136, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 OCTOBRE 1834. 15 oct—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE ST. JEAN BAPTISTE.—Adélaide Haydel femme de Georges Roussel contre Georges Roussel son mari.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique sur les lieux, lundi 10 de Novembre prochain, à 10 heures du matin.

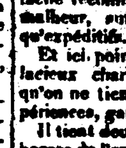

1o. Une habitation située dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, mesurant quatorze arpents de face sur quarante de profondeur, avec la double concession ouvrant de dix degrés, bornée du côté d'en haut par la propriété de Mr. Antoine Dupey, et du côté d'en bas par celle de MM. Thoussal et Vienne, ensemble avec tous les établissements, moulin à sucre et ce qui en dépend, les chevaux, bœufs, bêtes à cornes et les esclaves suivants, savoir :

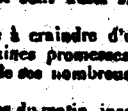

1° Isaac, 2° Charles, 3° Brickley, 4° Philippe, 5° Théodore, 6° Gabriel, 7° William, 8° Léandre, 9° Georges, 10° Gassey, 11° Jenvil, 12° Jacques, 13° Manuel, 14° Michel, 15° Vadon, 16° François, 17° Tom, 18° Quacou, 19° Steck, 20° Kenten, 21° Jasmin, 22° Olive, 23° Jacob, 24° Bob, 25° Race, 26° Célie, 27° Tonny, 28° Leveillé, 29° Félix, 30° Silvestre, 31° Isick, 32° Thalé, 33° Julien, 34° Raphaël, 35° Ned, 36° Sam, 37° Alexis, 38° Marceline, 39° Zabelle, 40° Suzanne, 41° Kitty, 42° Caroline, 43° Julie, 44° Louise, avec un enfant, 45° Benédic, avec deux enfants, 46° Celeste, 47° Nanette.

Conditions: $22030, 45 cts. comptant, $2250 payables le 1er. mars 1835, $2250 payables le 1er. mars 1836, $2250 payables le 1er. mars 1837, et $17250, payable le 1er. mars 1838, et la balance par égales portions en mars 1835, 1836, 1837 et 1838, en quatre termes portant hypothèque avec billets endossés à satisfaction.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Paroisse St.-Jean Baptiste, le 11 Octobre 1834.
16 oct—1m A. LUMINAIS, shérr.

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Baltimore, du Havre, les marchandises suivantes choisies expressément pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente.

12 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées;
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bayettes [illegible];
250 do. de Gris de ménage;
5 do. de Guinghams;
3 do. de Guinghams imprimées.
à juiet rue Royale, No 153

CAFE DE RIO—300 sacs Café vert de Rio supérieur, récemment reçus par le brick Everett, et à vendre par Wm. G. HEWES,
16 oct 66, rue du Camp

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du brick Sun, de Malaga,
1000 Caisses Raisins, 200 Barils Raude Vin Espagnol,
200 Barils Vin Sec,
200 do Vin doux, 300 Paniers huile d'olive,
50 Caisses Prunaux, 150 livres Safrans,
150, barriques vin rouge.
En Magasin:
100 Sacs Café; 100 milliers Cigarres de la Havane;
8 caisses confitures de la Havane;
60 Balles de cire blanche.
24 oct J. PRATS & FILS.

TRAITES sur New-York, à 60 jours de vue au pair, à vendre par
22 sept J. PRATS & FILS.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, 25 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu P. B. Penny, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Deux terrains désignés par les Nos. 6 et 7, dans l'islet No. 67, au faubourg Marigny. Le lot No. 6, ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Bagatelle et du Génie, et mesure 60 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur sur la dernière.

Conditions: Comptant.

2°. La moitié indivise de cinq terrains; désignés par les Nos. 2, 3, 6, 7 et 10 de l'islet No. 60, au faubourg Annonciation. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus et mesurent, chacun 60 pieds de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 6 mesure 80 pieds de face à la rue des Orangers; sur 150 pieds de profondeur.

Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Colisée et Orangers et mesure 60 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur sur la dernière.

Le lot No. 10 mesure 23 pieds 4 pouces de face à la rue Félicité et 80 pieds dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces du côté de la rue Colisée et 139 pieds 11 pouces du côté opposé.

Conditions; Comptant.

3°. La moitié indivise d'un terrain à l'encoignure des rues Magazins et Richard, au faubourg Annonciation, ayant 63 pieds 7 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur sur la ligne inférieure, 110 pieds 11 pouces et une fraction de face à la rue Richard, 20 pieds 3 pouces de face à la rue Félicité et 52 pieds 2 pouces de large dans le fond.

Conditions: Comptant.

4°. Un terrain désigné par le No. 12 de l'islet No 20, dans le faubourg Lacourse, ayant 60 pieds de face à la rue Orange sur 150 pieds de profondeur.

Conditions: Comptant.

5°. Quatre terrains situés au faubourg Delord désignés par les Nos. 127, 128, 328 et 331. Le lot No. 127 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing" sur une profondeur de 106 pieds d'un côté et de 116 pieds de l'autre.

Le lot No. 128 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing", sur une profondeur de 116 pieds d'un côté et 125 pieds de l'autre. Le lot No. 328 a 50 pieds de face à "Covington Landing", sur une profondeur de 199 pieds d'un côté et de 196 pieds de l'autre. Le lot No. 331 a 25 pieds de face à "Pensacola Landing", sur une profondeur de 196 pieds d'un côté et de 184 pieds de l'autre.

Conditions: $1482 payables le 6 Mars 1835; $1482 payables le 6 Mars 1836 et la balance, comptant.

6°, Deux terrains désignés par les Nos. 13 et 14 de l'islet No. 24, au faubourg Saulet, audessus de cette ville, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Clio sur 159 pieds 9 pouces 10 lignes de profondeur.

Conditions: $490 payables le 24 Janvier 1835, $490 payables le 24 Janvier 1836 et la balance comptant.

7°, La moitié indivise de deux terrains au faubourg Lafayette, Paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. 13 et 36.

Le lot no. 13 mesure 41 pieds 2 pouces de face à la rue Jersey et 40 pieds 11 pouces dans le fonds, sur une profondeur et face à la rue Joséphine de 100 pieds.

Le lot no. 36 mesure 41 pieds 3 pouces de face à la rue Jersey et 41 pieds dans le fonds sur une profondeur et face à la rue St. Andrew de 100 pieds.

Conditions; Comptant.

8°. La moitié indivise d'un demi ilet désigné par le no. 26 au faubourg Lafayette dans la Paroisse Jefferson, mesurant 150 pieds de face à la rue Jackson, 300 pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Magazins jusqu'à l'intersection de la rue Joséphine, delà 150 pieds de face à la rue Joséphine jusqu'à la rue Peupliers, delà 300 pieds de face à cette rue au lieu du commencement sur la rue Jackson.

Conditions: $1000 payables le 10 Février 1835 et la balance comptant.

9°. Trois terrains désignés par les nos. 44, 45 et 46 de l'ilet no. 3, au faubourg des Religieuses dans la Paroisse de Jefferson. Les lots nos. 44 et 45 ont chacun 30 pieds de face au chemin St. Mary, sur 90 pieds de profondeur.

Le lot no. 46 a 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur 93 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot no. 43 et 92 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne des lots nos. 47 48 et 49, et trente pieds dans le fonds.

Conditions: $275 payables le 20 Février 1835, $275 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant.

10°. Trois ilets désignés par les nos. 117, 149 et 150, situés au faubourg Livaudais dans la Paroisse de Jefferson. Le lot no. 117 mesure 300 pieds de face à la rue Seventh, 300 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Apollo et 250 pieds de face à la rue Bacchus. Le lot no. 149 mesure 185 pieds de face à la rue St David, 300 pieds de face à la rue Seventh et 214 pieds de face à la rue St. Patrick et est borné sur le quatrième côté par la propriété de Mr. Lassize. L'ilet no. 150 mesure 300 pieds de face à la rue Sixth, 300 pieds de face à la rue St. Patrick et 250 pieds de face à la rue St. David.

Conditions, $372 payables le 12 Mars 1835, $372 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant.

11°. Deux terrains désignés par les nos. 38 et 39 de l'ilet no. 3 au faubourg des Religieuses, Paroisse de Jefferson,

Le lot no. 38 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St Andrew sur une profondeur de 99 pieds 5 lignes d'un côté, de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds dans le fonds.

Le lot no, 39 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes d'un côté, de 96 pieds 6 pouces et une ligne de l'autre côté et 30 pieds dans le fonds,

Conditions: $195 payables le 20 Fevrier 1835, $195 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant.

12°. Un terrain situé sur la Batture en face du faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, faisant partie du terrain désigné par la lettre Q, ayant (mesure française) 20 pieds de face à la rue de la Levée ou chemin public, et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'au fleuve.

Conditions: Comptant,

13o. Le tiers indivis de Cinq terrains situés sur la Batture en face du faubourg Livaudais, dans la Paroisse Jefferson, désignés par les lots K, L, M, N, O, formant l'ilet compris entre les rues Second, Third et de la Levée, et le fleuve, ayant 255 pieds 5 pouces de face à la rue de la Levée, 255 pieds de face à la rue Third, 199 pieds 10 pouces de face à la rue Second et 255 pieds de face au fleuve, en lignes parallèles à la Levée.

Conditions: $1366, 66 payables le 12 Mars 1835, $1366, 66 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant William Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
20 oct

Mathiew Morgan vs. Virginie Shaw, Jacques Shaw son mari, Daniel Boyle et autres.

COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique le 10 novembre prochain, à midi, à la Bourse de Lafayette, la propriété décrite de la manière suivante:

Un Lot de Terre situé au faubourg Lafayette, mesurant 34 pieds, 5 pouces face à la rue St, Philippe, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et demi, faisant la moitié indivise du lot No. 4, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 12 mois de crédit.
25 oct J. CHARBONNET, shérif.

REÇU par le navire Missouri, venant de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 137.
24 barriques Vin rouge Canon 1827 et 1828;
12 do Eau de Vie, 3me preuve;
4 barils do do vieille;
20 caisses Curaçao de Hollande en bouteilles et cruchons;
1 barriques Absynthe Suisse;
11 barils de Vinaigre, doux et rouge framboise;
D'importation antérieure.
Un grand assortiment de Vins et Eau de vie &c.
26 sept Pre. LAFAYE.

SAVON—500 caisses Savon de James Blake & co., No. 1, récemment reçues par le brick Everett, à vendre par Wm. G. HEWES,
16 oct 66, rue Camp

CIGARRES DE LA HAVANE—70,000 cigarres de la Havane supérieurs, et Trabucos, en débarquement et à vendre par Wm G HEWES,
15 oct rue du Camp, No. 66

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 30 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, les esclaves suivans, savoir :

Elsey, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rosetta, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonnée à la boisson.

Conditions de la vente :—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 26 sept

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 14 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Françoise Morina, les esclaves et la propriété ci après décrite, savoir :

ESCLAVES.

Magdeleine, négresse âgée d'environ 30 ans, et son enfant nommé Ninine, âgée de 14 mois.

PROPRIETE.

Un Terrain, situé au faubourg Clouet, dans la rue Louisa, entre les rues de la Levée et des Grands Hommes, ayant 30 pieds de face à la rue Louisa, sur 140 pieds de profondeur, ensemble une vieille maison en bois.

Conditions de la vente: Les esclaves, un quart comptant, *et la balance à 6 mois de crédit, et le lot de terre à 6, 12 et 18 mois de crédit,* le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 29 octobre courant, à 10 du matin, j'exposerai en vente, sur la briqueterie ci-devant occupé par feu Paul Lacour Dubourg, faisant face aux rues Tchoupitoulas, Levée, Lacourse et Orangers, au faubourg Lacourse, les mulets, chevaux, charettes, harnais et tous les instrumens servant à l'exploitation de la dite briqueterie.

Conditions de la vente : Pour toutes sommes de 100 piastres et audessous, comptant ; et audessus de cette somme 60 *jours de crédit, en* billets endossés à satisfaction. Par ordre de la Cour,
17 oct W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, 22 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Louis Daquin et de *Célénie Adélaide Deynaud son épouse,* aussi décédée, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Un Terrain, situé dans la rue Condé, entre les rues Dumaine et St- Philippe, ayant environ 65 pieds de face à la rue Condé, sur environ 90 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison très vaste, deux grands magasins et une cuisine en briques à 2 étages.

2° Un autre Terrain, attenant au précédent et ayant environ 30 pieds de face à la rue Condé, sur environ 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui sont dessus,

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix *Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.* 16 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 18 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Finsey, l'esclave suivant, savoir :

Un nègre nommé Jacob, âgé d'environ 40 ans, ayant un rhumatisme.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
15 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 20 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Dalché, alias Javotte f. c. l., l'esclave suivant, savoir :

Margueritte, négresse âgée d'environ 40 ans.

Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Régister des Testaments.—Vendredi. 21 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Magdeleine Ducongé, l'esclave suivant, savoir : Rosa, négresse, âgée de 26 ans et son enfant nommée Adèle, âgée de 4 ans. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour.
15 oct W F C DUPLESSIS, Régister

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 31 octobre courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue Toulouse, No. 207, le fond d'une boutique de Forgeron et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Victor Soubiran. Conditions : comptant.
Par ordre de la cour,
17 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 27 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Judith Rubio, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Sarah, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.

Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 octobre

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi, 29 Novembre 1834, a midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, l'esclave ci-après décrit, savoir: Jerry, négresse, âgée d'environ 40 ans. Conditions de la vente :—Une dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, Régister.

N B. l'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis not pub. aux frais de l'acquéreur. 22 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 28 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1o. John, nègre âgé d'environ 12 ans.
2o. George, âgé d'environ 45 ans.
3o. Eliek, âgé d'environ 28 ans.

Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. B Cénas, not pub, aux frais des acquéreurs. 22 oct

Succession de Robert J Clarke.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves-Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
24 oct W F C DUPLESSIS, rég

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse d'Orléans*—Cour des Preuves—Présent l'hon. J F Canonge, juge par intérim—Succession de P M A Peychaud.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du défunt, ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, lundi, 24 novembre 1834, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics et pour délibérer sur les affaires de la succession; et il est de plus ordonné qu'Alonzo Morphy avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,
22 oct W F C DUPLESSIS, rég

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.
Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. 24 oct

96 CAISSES de Mantes blanches de 36 pouces; et 50 caisses de Mantes brunes de 36 pouces, reçues par le brick Everett, de Boston, et à vendre par
HARRISON, BROWN & Co,
oct 16 117, rue Royale.

VENTE, PAR LE SHERIF.

COUR DE DISTRICT.—Adams & Andrews contre Stephen K. Baron.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Samedi, 8 Novembre prochain, à une heure après-midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente décrite comme il suit, savoir: tout ce lot de Terre situé dans le faub. Annonciation, formant l'encoignure des rues Magasins, Félicité et Richard, composé de trois lots désignés sous les numéros cinq, six, sept dans l'ilet No. quarante six du plan original dudit faubourg, dressé par Barthélemy Lafon, le 15 Mai 1807, (mesure plus ou moins grande) avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges qui leur appartiennent d'une manière quelconque.

Conditions—Comptant.
6 octobre G. W. MORGAN, Shérif.

Abner Robinson contre Marie Thérèse Smith f. c. l.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un mulâtre nommé Billy ou William, âgé d'environ 22 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.
6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, samedi, 8 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

La mulâtresse esclave nommée Milly, autrement Mildrid, âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la veuve J. P. M. Harang, administratrice &c.

Conditions de la vente $350 avec intérêt et frais comptant, et le reste payable le 18 février 1835.
6 oct. G W MORGAN, shériff

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à une heure après midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente, et *décrite comme il suit, savoir :*

La propriété située dans le faubourg Clouet, près de cette ville, et connue sous le nom de Frascaty, et composée d'un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, faisant face au fleuve, et mesurant 50 pieds de face sur la Grande Route, sur une profondeur de 132 pieds de la Grande Route où cette profondeur commence, allant en s'élargissant jusqu'aux rues Louisa et Piety; dans lequel endroit ce lot à 236 pds. 8 pouces de large d'une rue à l'autre; et 160 pieds de profondeur ; le tout à la mesure anglaise; il est borné par la propriété de Charles Carroll, et il est saisi à la poursuite de Manuel Andry.

Conditions : Comptant.
6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE.—*En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé,* il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Mercredi, 5 Novembre prochain, à une heure après-midi ; 4 Lots de Terre situés dans le faubourg *Montreuil de cette ville, désignés par les numéros* 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet No. 12, d'après un plan dudit faubourg dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 16 Juin 1831, et déposé au bureau d'Octave de Armas, notaire public.

Lesdits quatre lots de Terre formant ensemble l'ilet No. 12, compris entre les rues de la Promenade, des Bons Enfans, Morales et Désiré.

Un Lot de Terre désigné par le No. 12, dans l'ilet No. 2, situé dans le faubourg Washington de cette ville, dans la rue Moreau, entre les rues St. Ferdinand et Delphine, ayant (mesure américaine) quarante six pieds huit pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent cinquante huit pieds, comme on peut le voir par le plan d'une partie dudit faubourg Washington, dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, à la date du premier Juin 1831, déposé à l'étude de Charles Janin, alors notaire public, par un acte daté du 10 du même mois de Juin, ——— aussi bien que les bâtises et améliorations qui s'y trouvent; saisis à la poursuite de B. & A Soulie. Conditions : Comptant. 3 oct G. W. MORGAN, Shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 3 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

Deux nègres savoir : Washington et Alexis, saisis à la poursuite de Isaac Franklin. Conditions : comptant.
3 oct G W MORGAN, shérif

Marie Anne Dragon, femme d'André Dimitry vs. André Dimitry son mari.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 4 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un Lot de Terre dans le faubourg Franklin, désigné par le No. 7, dans l'ilet 6, ayant environ 56 pieds 7 pouces face à la rue d'Espagne, sur environ 120 pieds de profondeur *sur la rue Morales,* mesure française.

Deux Lots de Terres situés dans le faubourg Franklin, Nos. 13 et 14, dans l'ilet No. 55, ayant chaque, environ 40 pieds (mesure anglaise) sur la rue Marigny, entre St. Jean et St. André, et 120 pieds de profondeur.

Et la négresse Phoebe, âgée d'environ 40 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.
3 oct G W MORGAN, shérif

Mélicerte Jenkins femme de Wm. Moore vs. Stephen K. Barow.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisi, et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le jeudi, 30 octobre prochain, à une heure après-midi.

Un certain Lot de Terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Lacourse, désigné sous le No. 6, de l'ilet No. 20, mesurant mesure française, 60 pieds de face, sur la rue de Lacourse, sur 150 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.
26 août G W MORGAN, shériff

Les héritiers de Ve. Pre. Dénis Delaronde vs. Pierre Devergés Senior et Junior.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, *encoignure des rues de Chartres* et St. Louis, en cette ville, mardi, 11 novembre prochain, à 1 heure après-midi, l'esclave créole nommé Petit Louis, âgé d'environ 32 ans. Conditions : comptant.
8 oct G W MORGAN, shériff

T R Hyde & Brother vs. Peleg. B. Phelps & Ellen C. Whitehead.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi, 13 novembre *prochain, à 1 heure P. M.*

La propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente comme il suit, savoir :

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Saulet formant l'encoignure des rues Calliope et Apollo, mesurant 60 pieds de face sur la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus. Conditions : comptant.
10 oct G W MORGAN, shériff

L Chiapella vs. Coupry et al.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 27 novembre prochain, à 1 heure après midi,

La propriété ci-après décrite, savoir : Un Lot de Terre situé en cette ville, dans la rue Dauphine, entre Donaine et Bienville, ayant 60 pieds de face à la rue Dauphine, et s'étendant à la rue Bourgogne, sur lequel il a 59 pieds 5 pouces, (comme il appert par le plan qui sera exposé au jour de la vente) avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions : comptant.
25 oct G W MORGAN, shérif

LES soussignés viennent de recevoir de France par la voie de New-York, un assortiment de marchandises nouvelles, consistant en :
Soiries de toutes couleurs; Gaze laine imprimées;
Chali uni et imprimées; Mérinos français 5-4;
Indiennes françaises couleurs claires et foncées;
Mouchoirs de batiste a ourlet brodés;
" " unis avec vignettes en couleur;
Ceintures brodées et unies;
Schalls chali 4-4 et 5-4;
Echarpes d'un genre nouveau;
Gants de peau en couleur pour Dames;
Gants de soie noirs et en couleurs, brodés et à jour;
Cols de batiste brodés pour dames et enfants;
Souliers et bottines françaises;
Indiennes rouges andrinoples unies et croisées;
Bas de soie et de fil d'Ecosse unis et brodés;
Dentelles, fil et de bobinet toutes largeurs;
Satins de toutes couleurs;
Palatines noires et en chinchilla;
Manteaux en draps et en mérinos;
Habillements de draps pour enfants;
Mouchoirs de Rouen, nouveaux dessins &c. &c.
A. RATTI & TIPON,
15 oct rue de Chartres, No. 93

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE—100 caisses de Blanc de Baleine de New-Bedford, en débarquement, et à vendre par
WILLIAM G. HEWES,
15 oct No. 66, rue du Camp.

6 CAISSES Soie à coudre, assortie en couleur, à vendre par
22 octobre J. MAGER.

VENTES PAR LE SHERIF.

Auguste Gouy & cie. vs. ses créanciers.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 24 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Une certaine esclave nommée Betsey, abandonnée par les insolvables à leurs créanciers.

Conditions de la vente, comme suit : $325 comptant, et la balance à 6 mois.
24 oct G W MORGAN, shérif

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, il sera vendu à l'encoignure des rues de la Levée et de la rue St. Philippe, le jeudi, 30 octobre, à 11 heures, sur les lieux, les articles suivants, appartenant à une maison de jeu, consistant en : deux coffres-forts, des cuillères d'argent, une boite à cartes en argent, des lampes &c., saisis à la poursuite de Bernard Dupuy. Conditions : comptant.
23 oct G W MORGAN, shérif

COUR DE DISTRICT—Philippe Guesnon, exécuteur testamentaire d'Antoine Carraby *contre* Pierre Ogier et John Mitchel—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 1er. novembre prochain, à 1 heure, la propriété ci-après décrite, savoir : Un lot de Terre situé au faubourg Ste-Marie, à l'encoignure des rues Gravier et Philippa, mesurant 41 pieds 5 pouces de face, mesure française, de face à la rue Gravier, 108 pieds 4 pouces de face à la rue Philippa, 26 pieds 8 pouces en arrière, et 102 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Gravier—ensemble avec toutes les maisons et autres bâtisses, ainsi que toutes *les dépendances y appartenant—saisie dans cette* affaire comme étant la propriété de Pierre Ogier. Conditions : comptant.
21 oct G. W. MORGAN, shériff.

DANS LA COUR DE DISTRICT—*Joseph Bertrand* contre *J. B. E. Crozat*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nlle. Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, Samedi 29 novembre prochain, à une heure, la propriété suivante, décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir: un Lot de Terre hypothéqué, situé dans le faubourg Marigny, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Bagatelle, *sur cent vingt pieds de profondeur, (le tout mesure française)* ensemble avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent.

Le lot de terre ci-dessus est une portion d'un lot de terre plus considérable désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 139. Conditions; comptant.
27 oct G. W. MORGAN, Shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT—*L'exécuteur tes. de Pierre Romain, décédé* contre *Thomas Romain*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente, au café de la Nouvelle Bourse, situé en cette ville, au coin des rues Chartres et St. Louis, Lundi 1er. Décembre prochain, à une heure de l'après midi, les esclaves suivans mentionnés dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir :

PROSPER, mulâtre âgé de 23.
SYLVESTRE, mulâtre âgé d'environ 24 ans, tous deux barbier.
Et MYRTHILLA, négresse âgée d'environ 40 ans.

N. B. Les esclaves Sylvestre et Myrthilla sont vendus pour toute leur vie, et Prosper jusqu'à l'âge de 30 ans, époque à laquelle il doit être émancipé aux frais de l'acquéreur.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir : un tiers comptant, un tiers payable le 2 mai 1835, et un tiers payable le 2 mai 1836; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
27 oct. G. W. MORGAN, Shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT—Norbert Fortier ainé contre Théophile Bosque.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, située aux coins des rues Chartres et St. Louis, le Samedi 29 Novembre prochain, à une heure après-midi, le nègre CELESTIN, désigné dans ledit ordre de saisie et de vente, âgé d'environ 13 ans. La condition de la vente est quatre cent cinquante piastres comptant, et le reste le 2 Février 1835.
27 oct G W MORGAN,

DANS LA COUR DE PAROISSE. — L'exécuteur testamentaire de feu Pierre Romain contre Thomas Romain.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente au café de la Nouvelle Bourse, situé aux coins des rues de Chartres et St. Louis, Lundi 1er. de Décembre prochain, à une heure de l'après-midi, les esclaves suivans, savoir : Anna, négresse âgée d'environ 40 ans, repasseuse et domestique de maison ; Marie Louise, négresse âgée de 50 à 60 ans, infirme, ayant un œil de moins ; Milly, négresse, et domestique de maison, âgée de 28 ans, et son enfant Sarah âgée d'un an à-peu-près. Conditions—Comptant
27 oct G W MORGAN, Shérif

LEGION DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, le 1er. octobre 1834.

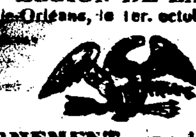

CONFORMEMENT aux ordres Généraux du 27 septembre 1834, une élection de Major Général de la première division de la milice de l'Etat de la Louisiane aura lieu au Bureau de l'Adjudant Général, le samedi 1er. novembre 1834, entre 10 heures du matin, et 3 heures de l'après-midi ; le lieutenant colonel C. F. Dauney présidera l'élection.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la Légion.
D. AUGUSTIN,
6 oct aide de camp.

Bureau de la Comp. du Chemin à Coulisses de la Nelle.-Orléans et Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette institution, qu'ils auront à payer le 5 novembre ou plutôt à la maison de Banque de la compagnie de Banque et du Canal, dix piastres par action sur le montant de leurs souscriptions.

D'après la 3me. section de la charte, les actionnaires qui manqueront ou négligeront de payer la somme ainsi requise après un délai de 10 jours perdront au profit de la compagnie leurs actions et le montant déjà payé.
Par ordre de la direction,
24 oct L F GENERES, sect.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Bearee. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.
8 oct Y. M'DANIEL.

ACADEMIE.

ART DE POONAH.

Rue St. Philippe, No. 21, entre la Levée et la rue Condé, audessus du magasin de Mme. Garlepied.

LA PEINTURE a, dans tous les temps, été célèbre comme un art enchanteur, et quelque peine que son étude exige, elle a toujours eu de nombreux adeptes : maintenant qu'on a découvert l'art d'imiter parfaitement la nature dans tous ses caprices, et qu'on a inventé les moyens de transmettre ses beautés de tous les genres avec la plus grande élégance et avec un coloris aussi durable que celui des Chinois, par une méthode claire, facile, inconnue jusqu'à ce jour, et qu'on peut acquérir en neuf leçons; qui pourrait se refuser le plaisir de s'en instruire, quand il en peut résulter tant d'avantages et de jouissances pures pour les élèves de l'un et de l'autre sexe?

Le professeur a orné son salon de morceaux de toutes les classes, qu'on peut voir chez lui depuis dix heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures après-midi, jusqu'à cinq. Les amateurs de cet art charmant y trouveront des beautés variées.

Six classes seront ouvertes; chacune sera tenue selon une méthode différente, et nécessitera des leçons distribuées ainsi qu'il suit :

1re. classe : Dessin, Peinture et Dorure sur papier.
2e. do. do. do. do. sur velours (de coton ou de soie.
3e. do. do. do. do. sur porcelaine ou faïence.
4e. classe préparer, dorer, peindre, bronzer et vernir des boîtes, des tables, &c. &c.
5e. classe préparer, dorer, et former des fruits et des fleurs avec des bronzes coloriés, etc.
6e. Dorer, argenter et former des bordures, chiffres ou des vignettes sur le verre uni.

Chacune de ces branches s'enseigne dans le nombre de leçons indiqué, et le professeur fournit les couleurs, pinceaux, papier, feuilles d'or et autres objets nécessaires pendant l'apprentissage.

On garantit l'enseignement, et pour s'inscrire aux classes, ainsi que pour avoir d'autres informations, les amateurs peuvent s'adresser à la demeure du professeur rue St. Philippe, No. 21, entre les rues Condé et Levée, audessus du magasin de Madame Garlepied.

Le directeur de cet établissement a l'avantage d'être le premier qui ait introduit cette nouvelle méthode à New York et à la Havane où il compte de nombreux élèves, dont on verra les divers ouvrages dans sa collection.
P. DE LOS RIOS.
12 sept—30